

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BRIDEAU	Numéro de permis 2015812	Date d'inspection Le 06 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie Chez Nadi		Numéro de téléphone (506) 229-2265	
Adresse 55 Madawaska Promenade Dieppe NB E1A 5C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- L'affichage est affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Les effets personnels
- L'alimentation
- L'orientation des enfants
- Les médicaments

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant les exigences de désignation. L'administratrice indique qu'elle a complété les 10 heures de perfectionnement professionnel. Elle indique également que le plan d'amélioration de la qualité est à jour.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants finir de manger la collation et faire le changement de couches. La MAQ a aussi observé les enfants jouer dans l'espace de jeu intérieur.

Des interactions positives ont été observées entre les enfants et l'administratrice.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 février 2025

Date

original signé par
Nadia Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 février 2025

Date